

I. – INDICATIONS AUX FAMILLES

* Le journal d'informations de l'école "ALBERTINAGES" bimensuel est envoyé en Newsletter par e-mail à toutes les familles. **Toutes les dates et informations importantes y sont précisées ; certaines ne sont communiquées que par cet intermédiaire.** « Albertinages » est également mis en ligne sur le site www.albertdemun.fr.

PASTORALE

* Des propositions adaptées sont faites à tous les élèves de la Maternelle à la Terminale.

Une information précise sera donnée niveau par niveau à la rentrée.

Les renseignements sont sur la brochure d'information disponible à l'accueil et sur le site Internet www.albertdemun.fr.

FOURNITURES SCOLAIRES

* Une liste de fournitures est établie pour le Primaire et distribuée aux élèves.

* La liste de fournitures pour les classes de Collège est en ligne sur le site www.albertdemun.fr dans la rubrique « Rentrée 2018 ». De la 4^{ème} à la Terminale, des fournitures seront indiquées par les professeurs à la rentrée.

MANUELS SCOLAIRES

* Les listes des livres pour le Secondaire sont en ligne sur le site www.albertdemun.fr, rubrique « rentrée 2018 ».

* Au Collège, les livres mis à disposition par l'établissement restent dans l'établissement. Albert de Mun souscrit pour les familles l'option « pack numérique » pour une utilisation à la maison des livres numériques. Les familles qui le souhaitent peuvent se procurer un double de livre papier pour la maison.

* Au Lycée, certains livres sont prêtés par l'établissement, d'autres doivent être achetés par les familles.

* Au Collège et au Lycée, les familles qui souhaitent vendre et/ou acheter des livres d'occasion peuvent s'inscrire sur le site de l'APEL, dans les Forums, où une Bourse aux livres a été créée. Les prix sont librement fixés entre parents. Adresse du forum accessible depuis le site Internet www.albertdemun.fr / APEL : <https://bb.apel-adm.info> > Login: apeladm > Mot de Passe: lesparents (pour pouvoir poster une annonce ou une réponse, créez un compte en cliquant sur le bouton "inscription" en haut à gauche).

LECTURES ESTIVALES

* Lycée : les élèves qui se préparent à entrer en 2^{nde} et en 1^{ère} doivent lire obligatoirement trois livres pendant l'été. Ces lectures seront contrôlées à la rentrée. La liste des livres à lire a été publiée dans l'« Albertinages » n° 1349 du 4 juin 2018 et est en ligne sur le site www.albertdemun.fr dans la rubrique « Rentrée 2018 ».

* Collège : il est vivement recommandé à tous les élèves de lire quelques pages chaque jour (au moins trois ou quatre livres pendant l'été). Plutôt que d'imposer des titres à chaque niveau, nous avons fait le choix de vous orienter vers un site intéressant mis en ligne par Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid105688/selection-2017-litterature-pour-les-collegiens.html>. Ce dernier offre une liste de lecture de plus de 500 titres appartenant à la littérature patrimoniale et à la lecture pour la jeunesse. Les livres sont sélectionnés pour la qualité de leur écriture et la pertinence de leur contenu au regard des programmes scolaires.

Un tableau Excel permet d'établir un tri par niveau et à chaque ouvrage correspondent une fiche de présentation ainsi qu'un résumé de l'histoire pour guider parents et enfants dans leur choix.

* Primaire : Dans le cadre de la continuité Ecole-Collège, « un livre pour les vacances » est offert par le Ministère de l'Education nationale à chaque élève de CM2. « Les Fables » de Jean de la Fontaine sont données aux élèves cette année.

STAGES DE PRERENTREE

- Au premier degré, des stages de prérentrée en Français et en Maths sont proposés nominativement aux élèves de CM1 et CM2.
- Au second degré, les collégiens et les lycéens qui le souhaitent ont la possibilité de s'inscrire à un stage de prérentrée. Voir Albertinages n°1349 du 4 juin 2018

ORGANISATION

* Chaque enfant recevra le jour de la rentrée l'emploi du temps de sa classe. Chaque élève de la 6^{ème} à la Terminale reçoit un badge scolaire et un carnet de liaison avec le Règlement intérieur qui doit être signé par les familles.

* Les photos individuelles et photos de classe sont prévues dans les huit jours de la rentrée (Ecole, Collège et Lycée).

Conformément à la législation en vigueur concernant les droits liés aux images des personnes, il est bien entendu que la diffusion de ces images restera dans le strict cadre professionnel (plaquette, site Internet de l'établissement, rétrospective, etc.) et qu'aucune exploitation commerciale à quelque titre que ce soit n'en sera faite par l'établissement. Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant soit photographié le feront savoir au Directeur-Adjoint ou à la Directrice.

* Le calendrier des "Devoirs Surveillés" en Lycée est distribué le jour de la rentrée à tous les lycéens. Il est téléchargeable sur le site Internet www.albertdemun.fr, rubrique « Lycée ».

* Les options du Lycée non assurées par l'établissement peuvent être suivies au C.N.E.D. (Centre National d'Enseignement à Distance) ; se renseigner auprès de Mme Tardi.

* Un bureau d'information et d'orientation (BIO) accueille les élèves de 3^{ème} et du Lycée tout au long de l'année et les aide dans le choix de leurs études.

* Un document récapitulatif des activités proposées par l'Association Sportive est distribué aux élèves dans le courant du mois de septembre, les activités commençant au début du mois d'octobre pour se terminer, en ce qui concerne les sports collectifs, aux environs du 15 mai.

* Des ateliers sont proposés aux enfants, selon les cycles, durant le temps de midi ou après les cours. Renseignements donnés en septembre.

* Les inscriptions à l'Association Sportive et aux ateliers (pour le secondaire) se feront par Internet selon une procédure précisée à la rentrée.

* Tous les élèves du Collège se rendent au stade en car (Nogent ou Champigny). Les activités sportives du Primaire ont habituellement lieu dans l'établissement ; pour celles se déroulant à l'extérieur, l'accompagnement est assuré par l'école. Les lycéens se rendent et reviennent par leurs propres moyens sur les installations sportives à proximité de l'établissement. Précisions dans le Règlement intérieur.

* Les élèves de 6^{ème} nouveaux à Albert de Mun seront testés en natation à la piscine de Nogent les vendredis courant septembre.

HORAIRES

Après la rentrée, l'horaire officiel des enseignements est :

| | | |
|-----------------|---------------|-----------------------------|
| PRIMAIRE | 08h30 - 11h45 | (11h20 Classes Maternelles) |
| | 13h30 - 16h30 | (16h20 Classes Maternelles) |

Les élèves en activité pédagogique complémentaire (APC) sont pris en charge par leur enseignant sur le temps de midi.

Par ailleurs, une garderie pour les plus petits et une étude pour les plus grands, payantes, peuvent accueillir les enfants à partir du jeudi 6 septembre : en semaine à 16h30, à 17h10 et à 18h00. Se renseigner auprès des enseignants ou de la Directrice du Primaire.

Petite garderie gratuite pour les enfants du Primaire qui sont pris en charge par leur grand frère ou grande sœur du Collège ou du Lycée.

Les parents du primaire qui viennent chercher leurs enfants à 16h30 ne doivent pas pénétrer au-delà de la limite définie dans la cour. Les portes ouvrent à 16h20 pour les classes maternelles des trois sections.

***Le Primaire vaquera le mercredi et le samedi toute la journée.
Il n'y a pas de garderie le mercredi.***

Attention : trois sorties possibles : 16h30 – 17h10 – 18h00.
il n'y a aucune possibilité de venir chercher les élèves entre 16h30 et 17h10 ou entre 17h10 et 18h00.

La sortie à 11h20 pour les Maternelles **et à 11h45** pour les Élémentaires, et le retour **entre 13h15 et 13h30** se font par le Passage Chartil (13 avenue des Marronniers).

Pas de changement à **16h30** : sortie des enfants par l'avenue de la Belle Gabrielle.

A 17h10 et 18h00 : sortie des élèves par le 5 avenue Georges Clémenceau.

Les parents sont priés d'être **TRES PONCTUELS** en début d'année **comme par la suite** pour reprendre leurs enfants en fin de matinée ou d'après-midi.

L'établissement doit être averti des personnes autorisées à venir chercher les enfants après la classe. Aucun enfant ne sera remis à une personne dont le nom n'est pas inscrit sur la feuille administrative donnée lors de l'inscription.

SECONDAIRE

08h15 - 12h15

14h10 - 16h00 ou 17h05

Des cours peuvent avoir lieu de 12 h.15 à 13 h.10 ou de 13h10 à 14h05 et le soir de 17h05 à 18h00.

Une étude surveillée payante pour les élèves du Collège est organisée à partir du jeudi 6 septembre, de 16h10 à 17h05 ou 18 h.00. Précisions à la rentrée.

Une étude non surveillée gratuite pour les élèves du Lycée est proposée tous les jours jusqu'à 18h00.

II. RENTREE

* Il est inutile d'appeler l'établissement pour connaître la division à laquelle appartient l'enfant ainsi que l'emploi du temps et le nom des professeurs. Ces renseignements ne sont pas communiqués avant la rentrée.

* Le jour de la rentrée, il est demandé aux parents de ne pas pénétrer dans l'école, mais de laisser leur enfant à l'entrée où il sera pris en charge. Une exception est faite pour les parents de classes de Maternelle et de CP, qui accompagneront leur enfant en classe, mais auxquels il est formellement demandé de ne pas procéder ainsi les jours suivants.

* Le jour de la rentrée, les élèves du secondaire viennent avec leur agenda et de quoi écrire.

Dès le mardi 4 septembre, les élèves devront être munis de leur matériel scolaire complet : livres, fournitures, équipements divers.

HORAIRES DE RENTREE

Afin d'assurer le meilleur accueil pour les élèves, la rentrée de l'ensemble des classes de l'établissement, premier et second degrés, se fera dans les conditions et selon l'horaire indiqués ci-dessous.

La restauration est assurée à partir du lundi 3 septembre pour toutes les classes du primaire et à partir du mardi 4 septembre pour celles du secondaire (pas de restauration pour les élèves du secondaire le lundi 3 septembre).

Entrées et sorties habituelles par le 31 avenue de la Belle Gabrielle - Côté Bois.

Moyenne et Grande Sections : Mardi 4 septembre 2018

9h00 **ACCUEIL** Cour primaire, puis salle polyvalente et salles de classe.

Petite Section : Mardi 4 septembre 2018 (1^{er} groupe – cf. courrier donné)

ou Jeudi 6 septembre 2018 (2^{ème} groupe – cf. courrier donné)

9h00 **ACCUEIL** Cour primaire, puis salle polyvalente et salles de classe.

**N.B. : le jour de la rentrée, les enfants pourront être accueillis l'après-midi si les parents le souhaitent
(ETUDE ET GARDERIE reprennent à compter du jeudi 6 septembre)**

Entrées et sorties habituelles par le 31 avenue de la Belle Gabrielle - Côté Bois.

Classes de CM1 et de CM2

8h30 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et les enseignants
(Cour primaire puis salle polyvalente et salles de classe).

Classes de CE1 et de CE2

9h00 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et les enseignants
(Cour primaire puis salle polyvalente et salles de classe).

Classes de CP

9h30 **ACCUEIL** Appel et prise en charge par la Directrice et les enseignants
(Cour primaire puis salle polyvalente et salles de classe).

**N.B. : Pour tous les élèves des classes élémentaires, la sortie se fera à 16 h.30 ce jour-là.
(NI ETUDE, NI GARDERIE, qui ne reprennent qu'à compter du jeudi 6 septembre)**

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

Accueil par la Direction à la Chapelle puis prise en charge par les professeurs principaux.

Classes de Sixième : 8h15 Accueil
10h05 Sortie des élèves de Sixième.

Classes de Cinquième : 8h45 Accueil
10h05 Sortie des élèves de Cinquième.

Classes de Quatrième : 9h15 Accueil
10h45 Sortie des élèves de Quatrième.

Classes de Troisième : 9h45 Accueil
11h45 Sortie des élèves de Troisième.

Entrées et sorties habituelles par le 13 avenue des Marronniers - Passage Chartil.

Accueil par la Direction à la Chapelle puis prise en charge par les professeurs principaux.

Classes de Seconde : 10h15 Accueil
12h15 Sortie des élèves de Seconde.

Classes de Première : 10h45 Accueil

Classes de Terminale : 11h15 Accueil

CALENDRIER DU DEBUT D'ANNEE

REUNION PEDAGOGIQUE Vendredi 31 août : Rentrée des enseignants.

MESE DE RENTREE Jeudi 6 septembre à 8h10 collège et lycée

REUNIONS DE PARENTS

Les enfants ne doivent pas accompagner leurs parents lors de ces réunions

PRIMAIRE

La directrice animera une Assemblée générale à **17h30** dans la chapelle pour présenter les intervenants.

Entrée par l'accueil, 5 avenue Georges Clémenceau.

| | | |
|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| MATERNELLES : | <u>Vendredi 14 septembre 2018</u> | classes de PS – MS – GS |
| ELEMENTAIRES : | <u>Mardi 11 septembre 2018</u> | classes de CP, de CE1 et de CE2 |
| | <u>Jeudi 13 septembre 2018</u> | classes de CM1 et de CM2 |

SECONDAIRE

Réunions d'information. *Entrée par l'accueil, 5 avenue Georges Clémenceau.*

Les parents sont attendus à la Chapelle pour une réunion générale puis sont réunis par classes avec les professeurs.

SAMEDI 8 SEPTEMBRE 2018

| | |
|-----------|--|
| 08 h 00 : | Classes de 2 ^{nde} |
| 09 h 15 : | Classes de 1 ^{ère} et Terminale |
| 10 h 15 : | Classes de 4 ^{ème} |
| 11 h 00 : | Classes de 3 ^{ème} |
| 13 h 15 : | Classes de 6 ^{ème} |
| 14 h 15 : | Classes de 5 ^{ème} |

III. RESTAURATION

* La restauration scolaire commence le lundi 3 septembre pour les seules classes du primaire et le mardi 4 septembre pour toutes les classes, selon l'horaire et les modalités suivants :

| | |
|---------|--------------|
| 11 h.20 | Maternelles |
| 11 h.30 | Elémentaires |
| 12 h.15 | 6ème – 5ème |
| 12 h.45 | 4ème - 3ème |
| 13 h.15 | Lycée |

* Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est demandé que les élèves de toute classe déjeunent à la cantine de l'école ou chez eux et non dans des lieux publics. Toute collation dans les salles de classe sur le temps de midi est interdite.

* Les élèves du lycée ont le choix, pour un même coût, entre deux formules à midi : le repas classique aux chaînes de distribution ou le plateau-repas de la cafétéria. Les repas apportés par les élèves doivent être pris en dehors de l'établissement.

* Une carte à code-barres d'identité scolaire et d'accès au self sera délivrée à chaque élève du Secondaire dans les jours qui suivent la rentrée. Tous les renseignements sur le mode d'utilisation de cette carte seront donnés aux élèves par les Responsables de l'établissement. En Primaire cette carte est détenue par le professeur de la classe et n'est pas en possession de l'élève. Toute carte perdue sera facturée 10 €.

* Les régimes (externat/demi-pension) sont trimestriels. Un changement de régime ne peut avoir lieu qu'en fin de trimestre pour le trimestre suivant. Les tarifs de demi-pension s'entendent pour 4 jours : lundi/mardi/jeudi/vendredi. Il est possible de déjeuner le mercredi au tarif du repas supplémentaire.

* Tout élève, externe ou demi-pensionnaire, doit faire créditer en supplément sa carte de cantine au Secrétariat des Elèves pour déjeuner le mercredi. Les repas non consommés seront remboursés en fin d'année sur demande écrite des familles.

IV. ASSURANCES

* Sauf avis contraire des parents, les élèves sont assurés **par l'école** pour les accidents **qu'ils subissent**. Les garanties ne se limitent pas au temps scolaire : elles interviennent 24 h/24 h. toute l'année. Les élèves doivent être assurés **par leurs parents** pour les accidents **qu'ils causent** (au titre de la Responsabilité Civile - Chef de Famille).

* **Aucune assurance de l'école ne couvre le risque personnel de vol ou perte** (deux-roues garé sur le parc en face de l'école, cartable ou vêtement disparus, argent perdu, calculatrice, portable, matériels numériques, montre, etc.). *La détention d'objets jugés de valeur est déconseillée ; en cas de perte ou de vol, l'établissement n'engagera aucune démarche particulière.*

* L'établissement a souscrit un contrat de groupe garantissant la prise en charge intégrale en école catholique des frais de scolarité et de demi-pension jusqu'au Baccalauréat ou son équivalent, en cas de décès de l'un des deux parents.

* En cas d'accident, aucune personne de l'établissement n'est habilitée à emmener seule un enfant se faire soigner. Les pompiers sont appelés dès que les parents ne peuvent être joints et, automatiquement, si l'état de santé de l'enfant le nécessite.

Les pompiers emmènent l'enfant à l'hôpital de rattachement de leur caserne pour les accidents survenus dans l'enceinte de l'établissement.

* Les intervenants bénévoles dans l'établissement bénéficient d'une assurance au titre de l'établissement.

V. DATES DES VACANCES

(données à titre indicatif et sous réserve d'ajustements ultérieurs)

| | | |
|----------------------------|--|-----------------------------------|
| TOUSSAINT | du vendredi 19 octobre 2018 après la classe | au lundi 5 novembre 2018 au matin |
| NOËL | du vendredi 21 décembre 2018 après la classe | au lundi 7 janvier 2019 au matin |
| HIVER | du vendredi 22 février 2019 après la classe | au lundi 11 mars 2019 au matin |
| PRINTEMPS | du vendredi 19 avril 2019 après la classe | au lundi 6 mai 2019 au matin |
| Pont de l'Ascension | du mercredi 29 mai 2019 après la classe | au lundi 3 mai 2019 au matin |

BONNES VACANCES - BONNE ANNEE SCOLAIRE

F. de SERRA-SARFATI
Chef d'Etablissement
du 1^{er} degré

B. SCHMIT
Chef d'Etablissement
Coordonnatrice